

5 novembre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BIOMERIEUX

(Eurolist)

Par courrier du 5 novembre 2008, la société anonyme AXA Investment Managers (1) (100 esplanade du Général de Gaulle, 92800 Puteaux), agissant dans le cadre de ses activités de gestion de portefeuille, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2008, par suite d'une cession d'actions BIOMERIEUX sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société BIOMERIEUX et détenir 1 968 069 actions BIOMERIEUX représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,04% des droits de vote de cette société (2).

(1) Axa Investment Managers est une société holding du groupe AXA détenant des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement fournissant des services de gestion pour compte de tiers. Axa Investment Managers et l'ensemble des sociétés de gestion et prestataires de services d'investissement pour le compte desquels la présente déclaration est faite agissent indépendamment de toute autre entité du groupe AXA, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

(2) Sur la base d'un capital composé de 39 453 740 actions représentant 64 768 775 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.